



***** PAS-EN-ARTOIS *** INFOS *** Octobre 2020 *** N° 4**

Compte-rendu : Séance du Conseil Municipal du 02 septembre 2020 à 19 h

Présents : MM. DOUCHET Arnaud, MENARD Claudine, GRANDHOMME Didier, PONTTHIEU Jean-Claude, FRANCOIS Marc, JONARD Magalie, VASSEUR Jean-Jacques, COTTIN Gilbert, JONARD Fabien, BOROWIAK Emilie, BOUTHORS Frédéric, LEMAIRE Rémi, LAVILLETTE Vanessa.

Absents excusés :. ROUCOU Jérémy et PARMENTIER Régis ayant donné procuration à Jean-Claude PONTTHIEU.

Désignation d'un secrétaire de séance : Frédéric BOUTHORS

1/ RESSOURCES HUMAINES :

a/ Renouvellement du contrat de VITSE Ourida

A l'unanimité, le Conseil reconduit le CDD de Mme VITSE Ourida, à la bibliothèque et à l'école, d'une durée de 24 heures, pour une période d'un an supplémentaire à compter du 2 novembre 2020 jusqu'au 1^{er} novembre 2021. Il ne pourra pas être reconduit une troisième année.

b/Prime COVID aux agents municipaux

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une prime sur la base de 200 € pour un agent à temps plein et donne pouvoir au Maire pour prendre les arrêtés d'attribution suivants :

- | | | |
|---------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| - - CAZIN Claudie : 200 € | - BOCQUET Véronique : 200 € | - BOCQUET Hubert : 200 € |
| - - PEROT Virginie : 75 € | - VITSE Ourida : 75 € | - GERARD Martine : 120 € |

2 /DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE

CCIDL : Mmes et MM. Delphine BOUCHER, Alex PEROT, Richard REMY, Francis MALNAR, Didier REMY, Christian CRESSON, François LEFEL, Pierre DE PAS, Brigitte LENFLE et Delphine DOUCHET ont été proposés aux services du Centre des Impôts d'Arras qui nommera les personnes retenues.

CLECT : Nomination du représentant

Le conseil donne pouvoir à Mr DOUCHET Arnaud, Maire, pour siéger à la CLECT.

CIAF : Nomination des représentants à la Commission Intercommunale d'aménagements fonciers (Le maire ou un conseiller, 2 propriétaires titulaires et 1 suppléant).

La nomination interviendra lors de la réunion du conseil le 28 septembre 2020 après appel à candidature.

3/DIVERS

Nouvelle limite d'entrée et sortie d'agglomération sur la RD 6.

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que la création d'une citerne incendie sur la RD 6 nécessite une nouvelle délimitation de l'entrée et de la sortie d'agglomération rue de Mondicourt en direction de Mondicourt. Les nouvelles limites anciennement fixées au PR 3+636 (rue de Mondicourt, RD 6) seraient fixées au PR3+614. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour le déplacement des limites telles qu'elles sont définies ci-dessus et autorise le Maire à prendre l'arrêté municipal correspondant.

4/ ACHAT DE MATÉRIEL

- Taille-haie en remplacement : Le conseil donne son accord pour l'achat d'un taille-haie chez VERDI à DAINVILLE pour un montant de 854.00 € TTC.
- Balayeuse gerbeuse tractée pour nettoyage des rues en cas d'orage
Devis de 4290 € hors taxe. Un devis supplémentaire sera demandé.
- Achat de 20 pots de fleurs d'un mètre de diamètre (10 pistache et 10 prune)
Pour un montant de 1 500 € hors taxes chez LEROY MERLIN
- Panneau d'affichage information : Deux nouveaux panneaux d'information seront implantés dans la commune. Ils seront fournis gracieusement par M. Fabien JONARD.

5/ TRAVAUX

- Curage du réseau déversoir d'orage rue d'en Bas par CAP INDUSTRIE à AUCHEL pour un montant de 1 188. 00 € TTC. Le conseil valide ces travaux.
- Dégradation Ecole (Porte PVC) : Devis Entreprise MARCHOIX : 763,37 € HT
Avis reporté au prochain conseil d'école

6/ SUBVENTION

- Ecole privée : Régularisation 2017-2018 de 1 987 € pour 9 élèves suite à la réévaluation

7/ AFFAIRES SOCIALES

- Colis de Noël aux aînés : Environ 100 personnes à raison de 40 € par colis environ. Achat des denrées auprès de producteurs ou fournisseurs locaux. Miel en réservation (accord de principe)

8/ MAISON A L'ABANDON 13 RUE DE L'AUMONE

Arrêté de mise en péril du 05 décembre 2018.

Le propriétaire est décédé il y a 30 ans et plus, mais nous ne savons pas identifier la descendance, personne ne s'est manifesté.

Procédure de biens sans maître pour transfert à la commune + Arrêté

Le Conseil Municipal est d'accord pour engager la procédure.

9/ DEMANDE CONTRIBUTION : Extension de réseau Lieu-dit « Le Bourg »

La demande est faite par M. Jean-Jacques VASSEUR pour son terrain derrière la Poste et les écoles.

Une partie de la ruelle des écoles est sur un terrain privé (écoles).

M. le Maire donne lecture du devis d'ENEDIS : 53 ml de câble (95 mm² jusqu'à la boîte de l'Ecole puis en 35 mm² jusqu'au terrain de M. Jean-Jacques VASSEUR 12 kva) pour un montant de 3 713. 30 €. Dossier à suivre

10/ QUESTIONS DIVERSES

Installation terrain pétanque à la cité des fleurs, demander devis pour une création en 2021

La séance est levée à 23 h 50.

Compte-rendu : Séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2020 à 19 h

Présents : MM. DOUCHET Arnaud, MENARD Claudine, PONTHEU Jean-Claude, FRANCOIS Marc, JONARD Magalie, VASSEUR Jean-Jacques, COTTIN Gilbert, BOROWIAK Emilie, BOUTHORS Frédéric, LEMAIRE Rémi, LAVILLETTE Vanessa, PARMENTIER Régis. **Absents excusés** : ROUCOU Jérémy, GRANDHOMME Didier et JONARD Fabien qui donne procuration à Arnaud DOUCHET

Désignation d'un secrétaire de séance : Gilbert COTTIN

A/ TRAVAUX :

1/ Devis Terrain de pétanque

Un devis a été demandé à la Société BALESTRA pour l'implantation de ce terrain voie du muguet. Il s'élève à la somme de 3 523,00 euros HT, soit 4 227,60 euros TTC.

Après en avoir délibéré, les membres présents acceptent à l'unanimité ledit devis et décident que ces travaux seront inscrits en section d'investissement.

2/Géoréférencement de l'éclairage public

Le Maire informe que le géoréférencement du réseau d'éclairage public est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2020. Un devis a été demandé auprès de la société GEOPALE, attributaire de la FDE pour l'Arrageois. Il s'élève à la somme de 3 300,00 euros HT soit 3 960,00 euros TTC.

Après en avoir délibéré, les membres présents acceptent à l'unanimité ledit devis et autorisent le maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

3/ Demande de subvention AFR

Des travaux de rénovation de chaussée ont été réalisés à la demande de l'AFR sur le « chemin des trente » pour une somme de 15 480,00 euros HT. Le Président de l'AFR sollicite une subvention de la part de la commune de Pas-en-Artois

Plan de financement :	Compte PAS TEREOS :	4 000 euros
	AFR :	6 480 euros
	Commune :	5 000 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reporter sa décision à une séance ultérieure.

4/ Projets 2021

Les membres du Conseil municipal, à la demande de M. le Maire, délibèrent sur les travaux à prévoir pour 2021 et les années suivantes. En résulte la liste suivante :

- Aménagement du parking de la maison médicale
 - Aménagement de la rue d'en bas (inondations fréquentes)
 - Plantation d'arbres et entretien des bois
 - Travaux logement école
 - Travaux ancienne caserne de pompiers (Futur siège du Javelot)
 - Aménagement du terrain attenant au cimetière
 - Travaux église classée depuis l'arrêté du 26/06/20 (financement ?, plusieurs tranches ?)
- Autres actions à engager rapidement :
- Création d'un SIVU pour les écoles
 - Reprise de concessions au cimetière

B/ MATÉRIEL :

Achat d'une balayeuse :

M. le Maire présente à l'Assemblée les devis de plusieurs sociétés pour l'achat d'une balayeuse :

- LAMBIN Motoculture : 5 028,00 euros TTC
- VERCIM : 5 148,00 euros TTC
- CASA : 4 587,60 euros TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de la Société CASA et décide que la facture sera réglée en section d'investissement soit 3 823,00 euros HT.

C/ PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde :

- Coordination des moyens : Marc FRANÇOIS, Vanessa LAVILLETTE, Frédéric BOUTHORS
- Alerte de la population : Jean-Jacques VASSEUR, Claudine MÉNARD, Jérémy ROUCOU
- Soutien à la population : Émilie BOROWIAK, Régis PARMENTIER
- Logistique : Régis PARMENTIER, Rémi LEMAIRE
- Secrétaire : Gilbert COTTIN

D/ SUBVENTION

Subvention 2018- 2019 à l'École « La Providence » d'un montant de 4 920,93 euros accordée.

E/ COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER

Élection de deux titulaires et un suppléant parmi les propriétaires ou exploitants fonciers concerné par l'aménagement foncier :

Trois candidats : Didier GRANDHOMME, Didier RÉMY, Henri BUIGNET.

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, sont élus :

Titulaires : Didier RÉMY, Henri BUIGNET

Suppléant : Didier GRANDHOMME

F/ CONTRAT SECRÉTAIRE DE MAIRIE

M. le Maire informe l'assemblée que Madame Martine GÉRARD aura atteint la limite d'âge le 07 octobre 2020 et qu'elle ne pourra donc plus, à cette date, assurer le secrétariat selon le contrat à durée déterminée qu'elle a signé le 1^{er} juin 2020 avec M. François LEFEL, Maire précédent.

Néanmoins, Madame Martine GÉRARD, ayant créé son auto entreprise pourra continuer à être employée par la commune selon les besoins du service au prix de 19,40 euros l'heure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, afin de pallier au surcroît de travail, d'autoriser M. le Maire à faire appel à Madame Martine GÉRARD et autorise M. le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

G/ EXTENSION DE RÉSEAU lieu-dit « Le Bourg »

Rappel : M. Jean-Jacques VASSEUR a demandé la prise en charge du raccordement de son terrain au réseau électrique par la commune pour un montant de 3 713,30 euros. La ruelle d'accès audit terrain appartenant aux écoles, il y a lieu de faire appel à un géomètre afin qu'elle soit déclassée.

Deux devis ont été demandés à la Société INGEO :

Devis 1 (Déclassement d'une bande de terrain des écoles) : 1 074,90 euros

Devis 2 (Bornage en vue d'une cession de terrain pour élargissement de voie)) : 1 014,78 euros

Le devis 1 serait à la charge de la commune, le devis 2 à la charge de M. VASSEUR.

Monsieur VASSEUR devra d'autre part faire une demande CU puis de PC.

Aucun accord n'ayant été trouvé, la décision est reportée à une séance ultérieure.

H/ CENTENAIRE DU MONUMENT AUX MORTS

La commémoration est prévue le 20 octobre. Au regard de la situation sanitaire, il est décidé :

Sonnerie et dépôt d'une gerbe en comité restreint

Éclairage du monument aux morts par des ampoules tricolores et mise en place de voiles du 17 au 24 octobre.

Impression d'une carte postale (souvenir) qui sera distribuée dans chaque foyer.

I/ MAISON À L'ABANDON 13 RUE DE L'AUMÔNE

Rappel : Le Conseil municipal a donné son accord pour engager la procédure pour une vacance de succession lors de la séance du 02 septembre 2020. M. le Maire informe l'assemblée de la teneur de la procédure :

Courrier à envoyer au Service des Domaines, Requête à envoyer au Tribunal Judiciaire d'Arras.

Le Conseil Municipal renouvelle son accord.

J/ ADMISSION EN NON VALEUR

M. le Maire fait part l'Assemblée du courrier du Receveur municipal l'informant que des factures de l'exercice 2016 (service Assainissement) d'un montant de 372,82 euros restent irrécouvrables malgré les poursuites effectuées. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accepter de placer lesdites facture en pertes sur créances irrécouvrables (article 6541).

Aucune somme n'ayant été prévue au budget primitif, le Conseil Municipal décide de modifier le budget primitif comme suit :

Article 6542 : - 500,00 euros - Article 6541 : + 500,00 euros

La séance est levée à 00 h 20.

PLUI Sud Artois – Enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique concernant le projet de PLUI Sud Artois à compter du lundi 02 novembre 2020 à 9h00 jusqu'au vendredi 11 décembre 2020 à 17h00.

Les documents sont affichés à la porte de la Mairie.

Permanences du commissaire-enquêteur en mairie : lundi 02 novembre de 9h00 à 12h00 et vendredi 11 décembre de 9h00 à 12h00.

Service de garde : Pharmacie Lenne

Vendredi 09 novembre soir et nuit – Mardi 1^{er} décembre soir et nuit.

Vente de bois : Rappel (aucune offre reçue en mairie)

La Commune met en vente 12 stères de bois au plus offrant.

Il s'agit d'une coupe de bois (principalement frêne) effectuée il y a 2 ans donc pouvant être utilisée cette année.

Veuillez déposer votre offre en mairie sous enveloppe fermée intitulée « vente de bois » avant le 31 octobre.

Rendez-vous possible pour visite au 06 37 89 56 64



Troisième et dernier rappel : Bacs de collecte des Ordures Ménagères

Voir les « Infos Pas » de juillet et août 2020

Les containers doivent être sortis la veille (et non pas plusieurs jours avant). Ils doivent être rentrés aussitôt après la collecte afin de ne pas encombrer les trottoirs.

A compter du vendredi 16 octobre, les containers en défaut seront ramassés par les agents de la commune et seront déposés au Service Technique. Récupération sur rendez-vous.

Il sera inutile d'appeler le SMIRTOM qui est au courant.